

"J'étais persuadé que nous

MAYOTTE. Jugé pour trafic de stupéfiants, l'ancien chef du GIR de Mayotte et un gendarme maritime ont été relaxés mercredi par le tribunal judiciaire de Mamoudzou. Un soulagement pour le capitaine Gautier qui dénonce une procédure ayant duré plus de dix ans et l'acharnement de l'ancien juge d'instruction Hakim Karki.

Officier de gendarmerie reconnu après 28 ans de service en police judiciaire, chef du groupe répression banditisme à la Section Recherches de Rennes, le capitaine de gendarmerie Gérard Gautier s'est retrouvé dans le rôle des délinquants qu'il avait l'habitude d'interpeller : la garde à vue, les menottes, une cellule de prison, la mise en examen et un procès. L'ancien chef du Groupe d'intervention régionale (GIR) de Mayotte a été soupçonné dans l'affaire dite "Adi" d'avoir monté une opération d'importation de drogue d'Anjouan, en même temps qu'une filière d'immigration clandestine, pour améliorer ses statistiques de lutte contre la délinquance. Dans cette affaire, le GIR était co-saisi avec la Police aux Frontières (PAF) de Mayotte sous la direction de l'ancien juge d'instruction, Hakim Karki.

Mercredi, le tribunal judiciaire de Mamoudzou l'a relaxé en compagnie du gendarme maritime Le Mignant. A l'audience, le procureur a dénoncé les errements de cette procédure. Le capitaine Gautier considère que son honneur a été lavé à juste titre. L'officier estime qu'il a été victime de la partialité d'un juge d'instruction vengeur, le juge Hakim Karki. Avant que Gérard Gautier rejoigne la Bretagne, nous l'avons rencontré. Il revient sur plus de dix ans d'une vie cauchemardesque et l'enfer d'une procédure qu'il juge déloyale ressemblant aujourd'hui à un scandale judiciaire.

Comment réagissez-vous trois jours après votre relaxe ?

"C'est un immense soulagement. C'est la fin de dix longues années d'errements judiciaires et de vie sociale carbonisée avec mon nom qui revient sur six pages dans les recherches sur Google. C'est aussi une délivrance pour la totalité de mes personnels qui ont été impactés. Nous avons retrouvé un sentiment de liberté et de délivrance totale. Il faut avoir traversé ce genre d'épreuve pour comprendre comment on peut être enfermé dans un système verrouillé où vous n'avez plus de vie, où vous faites attention à tout. Vous fuyez et vous ne voulez pas que les gens sachent ce qui s'est passé. C'est trop long à expliquer et c'est invraisemblable. Les gens ne vous croient pas. Vous vivez en marge. A titre personnel, j'ai pris ma retraite, qui était programmée, huit jours après la tentative du juge Karki de me mettre en cause dans l'affaire Roukia. Mais depuis onze ans, j'ai travaillé tous les jours sur ces dossiers pour aider mes avocats et mes hommes. J'ai le sentiment profond depuis vendredi que je suis en retraite.



L'ancien chef du Groupe d'intervention régionale (GIR) de Mayotte, Gérard Gautier, a été relaxé mercredi dernier après 10 ans d'une procédure qu'il juge déloyale ressemblant aujourd'hui à un scandale judiciaire.

"LE JUGE KARKI A TOUT FAIT POUR M'IMPLIQUER DANS LA MORT DE CETTE JEUNE MAHORAISE".

Comment expliquez-vous qu'en tant qu'enquêteur chevronné et reconnu par votre hiérarchie, vous êtes devenu suspect d'avoir monté une opération tordue pour faire grimper des statistiques sur la délinquance ?

Il faut tout remettre dans le contexte délétaire de l'époque. Avec un personnage central. Sans la personne du juge Karki, rien ne serait arrivé de tout ça. A l'époque, il était le seul juge d'instruction de Mayotte. Nous avons rapidement compris que sa personnalité allait engendrer beaucoup de difficultés. Il essayait de se donner une image de chevalier blanc. Il disait une phrase révélatrice *"Avant moi, il n'y avait pas de justice à Mayotte"*. Cela résume son comportement et son ego surdimensionné. Il fréquentait le Karibou,

le bar des M'zungus à Mayotte. Là, il papillonnait. Il était adoré par certains, redouté par d'autres.

Pourquoi vous a-t-il accusé vous et le GIR ?

Je considère qu'il est un manipulateur. Quand j'allais le voir, il me disait que j'étais le meilleur et tous les autres chefs de service n'étaient bons à rien. Et c'était l'inverse avec les autres chefs de service. Il montait les services les uns contre les autres. Dans ce type de situation, soit vous êtes prudents, soit vous rentrez dans son jeu en appartenant à son cercle amical. Certains ont été phagocytés par ce juge et ne rendaient plus compte à leur hiérarchie. Cela a été malheureusement le cas du lieutenant Alise, patron de la section de recherches (SR) de Mayotte. L'affaire Roukia a débuté comme ça.

Selon vous, sans l'affaire ADI, il n'y a pas d'affaire Roukia ?

Le juge Karki a tout fait pour m'impliquer dans la mort de cette jeune mahoraise. Aujourd'hui, je reste persuadé

que s'il avait pu me mettre en examen dans l'affaire Roukia, je n'aurais jamais été mis en cause dans l'affaire Adi.

Je considère l'affaire Adi comme un détournement d'instruction à des fins personnelles. Il n'y a pas que moi qui le dis. Le procureur Faisandier a accusé le juge Karki de défendre des intérêts personnels, en l'occurrence de se venger de la destitution du patron de la SR de Mayotte. Cet officier de gendarmerie, par ailleurs très proche du magistrat, a été considéré déloyal par la haute hiérarchie. Il a été sanctionné pour avoir mis sur écoute deux téléphones de mon service à la demande du juge Karki sans rendre compte à la hiérarchie locale ni aux services d'inspection de la gendarmerie et de la police qui étaient saisis. Le juge Karki a déclaré à mon adjoint du GIR qu'il considérait cette destitution comme une déclaration de guerre et qu'il allait *"atomiser"* mon service en annonçant qu'il nous mettrait en examen dans l'affaire Roukia. Il a également dit *"J'ai l'absolue conviction que le GIR est responsable de*

sa mort". La drogue qui a tué Roukia était, selon les expertises, de l'héroïne. Par contre, les 2 grammes remis au GIR par un informateur pour analyse étaient de la cocaïne; la restitution du gramme restant à cet informateur qui l'a revendu à l'ami toxicomane de Roukia, a été sanctionnée par la Justice.

Confronté à la réalité des faits, le juge Karki a alors accusé le capitaine Gautier d'avoir orchestré un mensonge en prétendant que le GIR avait en fait testé de l'héroïne, alors qu'il avait déclaré avoir testé de la cocaïne. Comment aurais-je pu orchestrer ce mensonge sachant que le GIR regroupait douze personnels de trois administrations différentes ?

"J'AI VITE COMPRIS QUE J'ALLAIS PRENDRE 96 HEURES DE GARDE À VUE".